

A. Les candidats potentiels aux 2 DU (Stadium Manager Direction d'exploitation des enceintes sportives et Manager Général de Club sportif professionnel) ou au DE (Master Droit et Economie du Sport) qui souhaiteraient déclarer spontanément être en situation de handicap dès le premier contact :

Prise de contact avec :

* Eloïse MAZABRAUD, référente handicap au CDES : mazabraud@cdes.fr / 05 55 45 76 00

Lors de ce premier contact, il est demandé au candidat potentiel d'envoyer un CV et une lettre de motivation au CDES pour une première évaluation de sa capacité à répondre aux pré requis de formation.

Le directeur de formation doit émettre un premier avis sur la recevabilité de la candidature (parcours antérieur, niveau de formation acquis...)

1

* Si le premier avis du directeur de formation indique que le candidat ne répond pas au prérequis académiques d'admission, la candidature n'est pas traitée. L'inadéquation du parcours antérieur du candidat aux prérequis d'admission lui est alors notifiée.

* Si le premier avis du directeur de formation indique que le candidat pourrait répondre au prérequis d'admission, la référente handicap du CDES informe le Service d'Accueil et d'Accompagnement des Etudiants en Situation de Handicap (SAAEH) de l'Université de Limoges de la recevabilité potentielle de la candidature de la personne concernée.

B. Les candidats potentiels aux 2 DU (Stadium Manager Direction d'exploitation des enceintes sportives et Manager Général de Club sportif professionnel) ou au DE (Master Droit et Economie du Sport) qui déclarent un handicap ou une situation de handicap potentielle lors de l'entretien candidat par le directeur de formation :

Si la candidature est jugée recevable : réorientation vers la référente handicap du CDES

2

Le candidat sera ensuite orienté vers l'Université par la référente handicap CDES, dans le cadre de la procédure d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap de l'Université de Limoges qui prévoit un rdv avec le médecin de l'Université pour évaluer les besoins du candidat en fonction de sa pathologie.

3

Après avis du médecin de l'Université, et selon les besoins et nécessités identifiés :

- Le CDES prend contact avec l'AGEFIPH afin d'évaluer la possibilité de mobiliser les différents dispositifs permettant au candidat de suivre les formations CDES dans les meilleures conditions possibles. Le SAS (Service d'Appuis Spécifiques) financé et piloté par l'AGEFIPH pourrait être privilégié.

- Le candidat est orienté vers l'AGEFIPH : Service ressources handicap formation Agefiph Nouvelle Aquitaine à Limoges
Contact AGEFIPH Nouvelle -Aquitaine, Limoges : 3 cours Gay Lussac, 87008 Limoges Cédex
Tel : 0 800 11 10 09 / Mail : nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr

- La référente handicap établit un plan individuel de compensation en collaboration avec la direction du département des formation et les directeurs de formation

Le CDES s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour permettre au candidat de participer à la formation dans les meilleures conditions.